

Direction des services techniques
et de l'aménagement
Services techniques
Tél. 03 20 66 58 27
Fax : 03 20 66 58 30

191009/BC/AB

ARRETE N° ARR/2019/ST/371

Nous, Maire de la Ville de HEM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté ministériel du 22 octobre 1963 relatif à la circulation routière, complété par la circulaire du 28 décembre 1963,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures nécessaires pour assurer la sécurité du public,

Considérant que dans le cadre de la réalisation **de travaux de rénovation du muret d'enceinte de la Mairie de Hem 42 rue du Général Leclerc à Hem**, il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour réglementer ce secteur.

ARRETONS

ARTICLE 1 : A partir du 14 octobre 2019 et ce, jusqu'au 8 novembre 2019, Le stationnement sera interdit et considéré comme très gênant au droit du chantier.

ARTICLE 2 : A partir du 14 octobre 2019 et ce, jusqu'au 8 novembre 2019, La circulation des piétons sera déviée sur le trottoir opposé. Le chantier devra être signalé par des barrières.

ARTICLE 3 : Les panneaux réglementaires ainsi que la signalisation diurne et nocturne seront mis en place par la société LOUBERT.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Hem, Monsieur le Commissaire de Police de Roubaix, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Lille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Une ampliation du présent arrêté sera envoyée au Commissariat Central de Roubaix, au Commissariat de Police de Hem, à la Gendarmerie de Lille, au Centre de Secours de Roubaix et à la société LOUBERT - 110 rue Jacquart - 59160 LOMME.

Fait à HEM, le 15 OCT. 2019

**Pour Le Maire de Hem
et par délégation, l'Adjoint aux Travaux,
aux infrastructures et à l'aménagement.**

Laurent PASTOUR

